académie Dijon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Saône-et-Loire

UNSS 71 ACADÉMIE DIJON SAONE ET LOIRE

Mercredi 4 AVRIL 2018
FUTSAL BENJAMINES

TOUR 1 DEPARTEMENTAL

A SANVIGNES

LIEUX et HORAIRES

- Accueil dès **13h15 XYPOLITAS LAURENT 0624853851**
- GYMNASE de L'ESPACE SPORTIF de SANVIGNES Allée du Nord 71410
- Fin des matches **16h45**
- **Vérifiez les LICENCES à l'accueil**
- **La liste tirée d'OPUSS**

ORGANISATION

Le responsable envoie les résultats le soir même par SMS ou TEL au 06 81 54 88 56 ou par MAIL à sd071@unss.org

Il envoie ensuite par courrier les feuilles de matches et la feuille des licences tirées d'OPUSS .

- **Responsable**
  - Chaque équipe **est accompagnée d'un responsable qui participe** ou l'équipe est confiée à un collègue qui la prend en responsabilité.
  - Durée maximum de jeu si plus de 2 matches 60 mn, si 2 matches 2x12 mn temps décompté.

EQUIPES ENGAGEES

ETABLISSEMENT	BF	TEL	RESPONSABLE…
CHAROLLES - COL GUILLAUME DES AUTELS	2	617490745	PAPILLON Eddy
MONTCEAU LES MINES - COL JEAN MOULIN	1	625135182	TRONTIN Ludivine
PARAY LE MONIAL - COL RENE CASSIN	2	688767461	MAIRET Isabelle
GIVRY - COL LE PETIT PRETAN	1	768886463	BENOIT Manon

PROPOSITION DE POULE de NIVEAU à vous de voir le niveau de GIVRY et Jean MOULIN

POULE NIVEAU 2	*POULE NIVEAU 1*
GIVRY - COL LE PETIT PRETAN	PARAY LE MONIAL - COL RENE CASSIN EQ 1
CHAROLLES - COL GUILLAUME DES AUTELS	MONTCEAU LES MINES - COL JEAN MOULIN EQ 1
PARAY LE MONIAL - COL RENE CASSIN	CHAROLLES - COL GUILLAUME DES AUTELS EQ 1

COORDINATION DES TRANSPORTS.

L'établissement **en caractère gras** commande le bus, fait envoyer la facture à son établissement, fait noter comme adresse de facturation : SERVICE DEPARTEMENTAL UNSS BD H DUNAND MACON, puis envoie la facture au service avec le bordereau.
Les autres **établissements l'appellent** dès réception de cette circulaire.

BUS 1 : CLG CHAROLLES –CLG PARAY LE MONIAL

BUS 2 : CLG GIVRY –CLG JEAN MOULIN

Service Départemental UNSS | Inspection Académique – Cité administrative – 24 bd Henri Dunant -71025 Mâcon
Portable: 06 81 54 88 56 | Tél fixe : 03 85 22 55 97 | FAX: 03 85 22 55 39
E-Mail : sd071@unss.org | Internet : www.unss71.org | N° SIRET : 775 675 655 01455

REGLEMENT.

- Par mesure de sécurité les **protèges tibias sont obligatoires**.
- **Chaque équipe est accompagnée d'un** ou deux **jeunes arbitres formé** d'au moins de niveau district
    - Les arbitres sont prioritairement les élèves des équipes qui ne jouent pas. Ceux-ci **ont été formés**, ils sont donc aptes à arbitrer.
    - Les enseignants **de ces arbitres sont très concentrés sur leurs élèves** et n'hésitent pas à les aider sans prendre leur place, ils peuvent utiliser un temps mort.

FUTSAL

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Dans ce cas : match gagné **3-0**.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposé pour faire la différence entre les points marqués et les points concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe)

Points de Pénalité

Carton blanc	= 1 point
Carton jaune	= 3 points
Carton rouge	= 5 points

Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.

RAJOUT règlement départemental en CAS D'EGALITE

Après avoir utilisé les points 1, 2 ,3 et 4 citez au-dessus issus de la fiche sport nationale, vous les trouvez dans dossier de l'organisateur. Remplacer le point 5 (l'âge par le règlement suivant)

ATTENTION ne pas oublier de bien lire les points 1 2 3 4

Dans le cadre d'un tournoi à 3 équipes, si le 3ème match se déroule entre les 2 équipes qui ont gagné leur 1er match .En cas d'égalité à la fin du temps de jeu. Faire une prolongation de 5mn.

Si l'égalité persiste : tir au but.

Dans le cadre d'un tournoi à 4 équipes. Si deux équipes sont à égalité à la fin du tournoi Match de 5 mn avec le **but en or**.

Si l'égalité persiste : tir au but.

JEUNES OFFICIELS.

- Remplissez la fiche du conseil général pour les jeunes qui entreront en formation.
- **Envoyez-nous les évaluations pour les validations départementales avec la taille pour avoir un maillot si besoin.**

Fait et signé par internet le 23 MARS 2018
Chantal Mourand

Service Départemental UNSS | Inspection Académique – Cité administrative – 24 bd Henri Dunant -71025 Mâcon
Portable: 06 81 54 88 56 | Tél fixe : 03 85 22 55 97 | FAX: 03 85 22 55 39
E-Mail : sd071@unss.org | Internet : www.unss71.org | N° SIRET : 775 675 655 01455